

## Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM COUERON LA CHABOSSIÈRE 17 RUE ALEXANDRE OLIVIER 44220 COUERON

déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

Monsieur BAPELLE Kévin, gérant de la société SARL LE 18E AMENDEMENT HERIC , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 6 RUE DENIS PAPIN 44810 HERIC, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Monsieur BAPELLE Kévin
Nombre de parts	400
Montant versé	4 000 €
2e associé	SARL 18E AMENDEMENT 5 rue newton 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 05 décembre 2024

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

BONNEMAINS Michaël  
CAP

JST06

**Crédit Mutuel**  
Couéron  
Société Coopérative de Crédit à capital variable  
et à responsabilité statutairement limitée  
Intermédiaire en opérations d'assurance - n° ORIAS 07 003 758  
17, pl. Alexandre Olivier - 44220 Couéron  
Tél. 0 820 09 421 (Service 0,12 €/min + prix appel)  
Fax 02 40 38 66 17 - SIREN 785 947 458 RCS Nantes

